CAHIER DES CHARGES
(corps enseignant)

FONCTION	Chargé-e d'enseignement
Nom et prénom du/de la titulaire	
Taux d'activité	20% - 50%
Faculté (UPER), institut et centre interfacultaires (UER)	IUFE – Institut universitaire de formation pour l'enseignement
Section ou département	FORENSEC
Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique	ELMIGER Daniel

Autre UPER/UER concernée par ce cahier des charges ? ☐ OUI ☒ NON

Si oui, précisez :

Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique

Taux : le total des points 1, 2 et 3 doit atteindre 100%

1. ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DES ETUDIANT-ES

Taux consacré 60%

• Responsabilité des ateliers en didactique de l'allemand au niveau des Maîtrises universitaire disciplinaire et bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE disciplinaire et MASE bi-disciplinaire) et du Certificat de spécialisation de formation approfondie en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignement (CSDS).
• Suivi sur le terrain des étudiant-es en formation, en collaboration avec les enseignant-es d'accueil et les chargé-es d'enseignement plus particulièrement assigné-es au suivi des stages.
• Participation possible à l'UF "Profession enseignante" et/ou à l'atelier "MITIC" comprenant l'intégration des outils numériques utiles d'un point de vue didactique.
• Selon possibilité et intérêt: intervention dans le séminaire de recherche (MASE).

A défaut d'heures d'enseignement suffisantes à dispenser dans la Forensec (en fonction du nombre d'étudiant-es admis-es sur décision du DIP), chaque enseignant-e de la Forensec participe à une autre formation d'enseignant-es (FEP, MESP) et/ou augmente son apport aux formations continues proposées par l'IUFE.

2. RECHERCHE

Taux consacré 30%

Participation aux activités de l'équipe de recherche en didactique des langues étrangères (échanges, activités de recherche, publications, organisation d'évènements, etc.).

3. AUTRES TACHES
3.1. GESTION, ORGANISATION, ADMINISTRATION, DIRECTION

Taux consacré 10%

Participation aux activités de gestion de la formation des enseignant-es du secondaire.

Le/la titulaire participera aux tâches de gestion et d'organisation qui sont liées au domaine spécifique qui lui est confié.

3.2. SERVICES A LA CITE

Dans le cadre de son activité, le/la titulaire doit être prêt-e, le cas échéant, à exercer vis-à-vis de la collectivité, une fonction de service rentrant dans la mission de l'Université, ce type d'activité faisant *ipso facto* partie du cahier des charges.

4. AUTRES DISPOSITIONS

Le-la collaborateur-trice est tenu-e de suivre les directives de l'Université et de sa subdivision en matière de sûreté, de santé et de sécurité au travail.

Par sa signature, le/la candidat/e atteste qu'il/elle a pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise à l'autorité de nomination/d'engagement, ainsi que de la Charte d'éthique et de déontologie et de la Charte du doctorat. La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par l'autorité compétente selon le règlement sur le personnel de l'Université valent acte d'engagement.

Date et signature du/de la responsable hiérarchique *

Date et signature du/de la titulaire

Date et signature du/de la responsable hiérarchique de l'autre UPER/UER, le cas échéant *

** signature manuscrite pour les fonctions professorales*

Imprimer le formulaire